

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : MOBILITÉS ET COOPÉRATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Sommaire

3

AVANT-PROPOS

4

INTRODUCTION

6

UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANÇAIS DE QUALITÉ

Les établissements de l'enseignement agricole
Une large gamme de formations agricoles

15

L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANÇAIS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'intensification des mobilités d'études
Le renforcement des partenariats et coopérations entre les établissements
Le soutien à la réforme des programmes de formation
L'accompagnement à la création d'entreprise

Directrice de la publication : Béatrice Khaiat, Directrice générale

Comité éditorial :

Campus France : Florent Bonaventure, Olivier Chiche-Portiche, Oumou Diakité et Olivier Marichalar.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Vincent Abt, Virginie Hossen, Gerardo Ruiz, Marie-Aude Stofer.

Rédaction : Vincent Abt et Hugo Zusslin.

Merci à Danielle Briche, Louise Crayssac, Noureddine Manamanni, Thomas Tugulescu et Louise Watts pour leur contribution à la note. Campus France remercie également les postes diplomatiques, le personnel des DRAAF, les lycées agricoles et les établissements du supérieur ainsi que les alumni qui ont accepté de témoigner.

Édition : Hugo Zusslin

Cartographie : Philippe Rekecewicz

Photos et visuels : droits réservés Campus France, Pixabay, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Réalisation : Studio Boss – Paris

Impression et diffusion : CIA GRAPHIC

Campus France : Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale – 28 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
www.campusfrance.org

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Hôtel de Villeroy – 78 rue de Varenne – 75007 Paris
<https://agriculture.gouv.fr/>

Les Notes Campus France sont imprimées sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Juin 2019

ISSN 2117-8348

Placé sous la tutelle des ministères chargés des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur, Campus France a pour principales missions la promotion et la valorisation de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers.



En France, comme à l'étranger, la formation agricole constitue un levier indispensable pour répondre aux besoins du monde agricole et rural et lui permettre de relever les défis auxquels il est confronté.

Fort de ses 800 établissements, dont 19 établissements d'enseignement supérieur, l'enseignement agricole français forme chaque année plus de 450 000 élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue et prépare à plus de 200 métiers du monde agricole et rural. Les

formations qui y sont dispensées sont très professionnalisantes et particulièrement adaptées aux besoins des acteurs et des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

La coopération internationale est en outre au cœur de ses missions : elle permet à la fois d'ouvrir les futurs professionnels à l'international et de mettre son expertise et son savoir-faire au service du développement et de la transformation des filières agricoles dans le monde. Cet enseignement est ainsi particulièrement reconnu en France, mais aussi à l'étranger.

En Afrique subsaharienne, l'agriculture et l'alimentation seront les piliers de la réussite. Ces secteurs peuvent offrir un avenir à la jeunesse tout en étant au cœur du développement durable et de la sécurité alimentaire. Dans la continuité des priorités définies à Ouagadougou en novembre 2017, le président de la République a réaffirmé à l'occasion du dernier Salon International de l'Agriculture que l'éducation et l'agriculture constituent deux des piliers de la stratégie de développement partagé à construire avec l'Afrique.

C'est dans ce contexte que l'enseignement agricole français se mobilise aujourd'hui pour donner une nouvelle impulsion au partenariat avec l'Afrique. Cette mobilisation se structure autour de quatre engagements : le soutien aux réformes des dispositifs de formation agricole et rurale, l'intensification de la mobilité réciproque des étudiants et enseignants, la co-construction d'un réseau de formations croisées et de doubles diplômes, et le soutien aux jeunes entrepreneurs africains dans la maturation de leur projet.

Cette note a vocation à vous présenter à la fois toute la richesse de l'enseignement agricole français mais aussi tout l'engagement des acteurs de l'enseignement agricole pour réussir la mise en place d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique subsaharienne.

Didier Guillaume

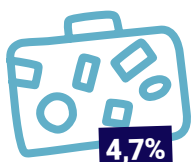
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



INTRODUCTION

Le système d'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne est confronté à une pression démographique très forte. De 4,5 millions en 2006, le nombre d'étudiants est passé à 8,3 millions en 2016 et doublera d'ici 2030 pour atteindre 16,7 millions. Cette croissance s'explique par la hausse des effectifs d'individus en âge d'étudier et par la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur : en 2006, moins de 5% des jeunes Subsahariens étaient étudiants, alors que cette proportion s'élevait déjà à 7% en 2016. Ces pays doivent ainsi répondre au double défi constitué par la massification des effectifs étudiants et par leur insertion professionnelle.

> Des étudiants africains très mobiles



4,7%

des étudiants subsahariens
en mobilité dans le monde

Les étudiants d'Afrique subsaharienne sont nombreux à partir étudier à l'étranger. Tandis qu'en moyenne 2,3% des étudiants franchissent une frontière pour aller étudier, ils sont 4,7% en Afrique subsaharienne, ce qui en fait **les étudiants plus mobiles du monde**. La grande majorité (78%) part étudier hors de leur région d'origine, en particulier en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni¹. Parmi les étudiants les plus mobiles, on trouve les Nigériens (95 000), loin devant les étudiants camerounais (25 000) et zimbabwéens² (18 000).

> La France, première destination des étudiants originaires de l'Afrique francophone

Avec 71 000 étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur en 2017-2018, **la France est le premier pays d'accueil des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne** : les seuls Sénégalais sont 11 000 à venir étudier en France, suivis par les Ivoiriens (8 000) et les Camerounais (7 000). En outre, le nombre d'étudiants subsahariens en France a bondi de 26% en seulement cinq ans. L'origine des étudiants accueillis reste encore aujourd'hui largement dépendante des proximités linguistiques : **les dix principaux pays d'origine sont francophones**.

Il existe dans l'enseignement agricole une longue tradition de partenariats entre les États, les établissements et les enseignants de France et d'Afrique subsaharienne. **Les échanges restent néanmoins modérés dans les formations agricoles** : en 2017-2018, près de 450 élèves et étudiants français sont partis en stage et en voyage d'études en Afrique subsaharienne et un peu plus de 300 étudiants subsahariens ont été accueillis dans les formations agricoles françaises. **Ces chiffres sont en augmentation et laissent présager un renforcement des échanges**, soutenu par une politique proactive du gouvernement français, notamment en matière de bourses d'études.



1^{er} pays d'accueil

des étudiants
subsahariens

> L'Afrique subsaharienne, au cœur de la stratégie d'attractivité française

Les établissements français d'enseignement supérieur entretiennent depuis longtemps des partenariats dans pratiquement tous les pays d'Afrique subsaharienne. **Le président de la République souhaite doubler leur nombre** au cours des prochaines années. L'objectif du gouvernement français est d'encourager et de soutenir la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants entre la France et les pays africains. Cet approfondissement des liens académiques implique notamment le partage d'expériences et de savoir-faire, le jumelage d'établissements, la mise en place de formations conjointes, de programmes d'échanges et de doubles diplômes, le renouvellement de programmes pédagogiques, la formation d'enseignants et les mobilités d'étudiants et d'enseignants. Ils sont conçus comme réciproques, avec une volonté de favoriser la mobilité des jeunes Français en Afrique.

1- Campus France, *Chiffres Clés*, mars 2019.

2- Cas particulier de l'Afrique subsaharienne, les étudiants zimbabwéens partent quasi exclusivement en Afrique du Sud.



> Vers un renforcement des coopérations avec l'Afrique dans l'enseignement agricole

Au regard de l'augmentation du nombre d'étudiants africains dans les filières agricoles, **de nouvelles opportunités de partenariats s'offrent aux établissements français et africains du secteur.** Fort de la réussite des programmes de coopération avec le Brésil (BRA FAGRI depuis 2005) et l'Argentine (AR FAGRI depuis 2014), l'enseignement agricole français dispose d'un **véritable savoir-faire dans la mise en place de nouveaux partenariats.** Le système d'enseignement agricole français propose en effet **une large gamme de formations à visée professionnelle** – brevet de technicien supérieur, licence professionnelle, diplôme d'ingénieur, certificat de spécialisation, formations courtes – particulièrement adaptées aux défis démographiques et alimentaires de l'Afrique subsaharienne. Un effort de présentation et de pédagogie s'avère cependant nécessaire pour expliquer **un système de formation français qui repose davantage sur les lycées agricoles et les grandes écoles que sur les universités.**

Les établissements d'enseignement supérieur agricole adoptent des stratégies d'internationalisation visant à renforcer les partenariats africains : **recrutement mutualisé** comme au Sénégal en 2019, participation à **des campus délocalisés** comme le campus franco-sénégalais ou le *hub* franco-ivoirien, **regroupement d'établissements** (fusion de Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest en 2020) ou encore **association** au sein de structures telles qu'Agreenium ou FranceAgro³. En outre, les partenariats universitaires avec l'Afrique s'intensifient, comme en témoigne **l'appel à projet ADESFA** du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) qui a retenu trois projets dans le domaine agricole impliquant des établissements français et leurs associés angolais, malgaches, nigériens.

La France s'engage par ce biais à permettre aux jeunes Subsahariens d'être mobiles et d'étudier dans de bonnes conditions dans leur pays d'origine. Un des piliers de l'action de la France en matière agricole en Afrique repose justement sur l'installation et la structuration des filières : au-delà de la mobilité entrante et sortante des étudiants, les établissements français d'enseignement agricole se mobilisent dans la réforme de **cursus agricoles en Afrique subsaharienne, en contribuant à moderniser les programmes de cours et en participant à la formation du personnel enseignant et technique.**

Il est également crucial de faire coïncider les filières agricoles avec le marché du travail : l'offre de formation doit répondre aux besoins des acteurs économiques et institutionnels. **La formation, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des étudiants entrepreneurs sont donc au cœur de la coopération avec l'Afrique subsaharienne.** Les établissements développent des incubateurs au sein de leur école, avec le soutien de projets comme Entrepreneurs en Afrique ou MEETAfrica, dont Campus France est partenaire.



UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANÇAIS DE QUALITÉ

L'enseignement agricole français propose des formations allant du collège (4^e) au doctorat, en passant par le baccalauréat, le brevet de technicien supérieur, la licence professionnelle, les diplômes d'ingénieur, de vétérinaire et de paysagiste, les masters, mastères spécialisés et certificats de spécialisation. Il prépare à **plus de 200 métiers du monde agricole et rural**.

Chaque année, il forme plus de **450 000 élèves, étudiants, apprentis en formation initiale ou continue** et dispense des enseignements dans six secteurs clés :

- la production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer ;
- la transformation et la commercialisation des productions ;
- l'industrie agroalimentaire et les industries liées à l'agriculture ;
- la santé et la protection animale et végétale, la qualité et la sécurité de l'alimentation ;
- l'aménagement, le développement, la gestion et la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage ;
- et le service aux personnes et aux territoires.



800

établissements
techniques
et supérieurs

Profondément ancré dans les territoires, en lien étroit avec le monde professionnel et la recherche et le développement, l'enseignement agricole s'appuie sur plus de 800 établissements techniques et supérieurs. Classée 3^e au niveau mondial pour ses publications dans le domaine agronomique, la France est reconnue pour la qualité de sa recherche.

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES PRATIQUES

> Les établissements de l'enseignement technique agricole

Les **établissements techniques de l'enseignement agricole** (ou « lycées agricoles »), se répartissent sur l'ensemble du territoire national et participent pleinement à l'animation et au développement des territoires.



Ils proposent des formations relevant de **l'enseignement secondaire** : brevet professionnel agricole (BEPA), certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et baccalauréat professionnel agricole. Les lycées agricoles dispensent également des formations relevant de **l'enseignement supérieur court** comme le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et la licence professionnelle agricole.

180 établissements publics, composés d'un lycée agricole *stricto sensu*, d'un centre de formation d'apprentis et d'un centre de formation professionnelle et de promotion agricole, se répartissent sur l'ensemble du territoire national. Ces établissements sont dotés d'une ou plusieurs **exploitations agricoles** à vocation pédagogique et certains disposent également d'un **atelier technologique agroalimentaire**.

Il existe aussi **600 établissements privés** sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Ils sont regroupés en réseaux d'établissements au niveau national ou régional : l'Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales d'éducation et d'orientation, le Conseil national de l'enseignement agricole privé et l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion.

LES LYCÉES AGRICOLES, UN CADRE PROPICE À L'APPRENTISSAGE

Au cœur des enjeux des territoires ruraux, les établissements mettent à profit leur taille humaine (en moyenne 250 élèves) pour dispenser un enseignement de qualité, renforcé par de nombreuses activités culturelles, sportives et associatives. En outre, des internats permettent d'accueillir près de 60% des élèves.

Les élèves disposent de nombreux outils de production agricole et agroalimentaire pour un apprentissage pratique :

- > des unités de production et de commercialisation, supports de formation, de démonstration, d'expérimentation et de développement ;

- > plus de 190 exploitations agricoles de polyculture-élevage, d'horticulture, d'arboriculture, de grandes cultures, de viticulture ou d'aquaculture, dont plus de 110 ayant au moins une partie en agriculture biologique ;

- > plus de 260 ateliers d'élevage (bovins lait et viande, ovins, volailles, porcins, équidés, caprins et lapins) ;

- > plus de 20 ateliers technologiques agroalimentaires de transformation de produits laitiers, de produits animaux ou végétaux.

> Les établissements de l'enseignement supérieur agricole

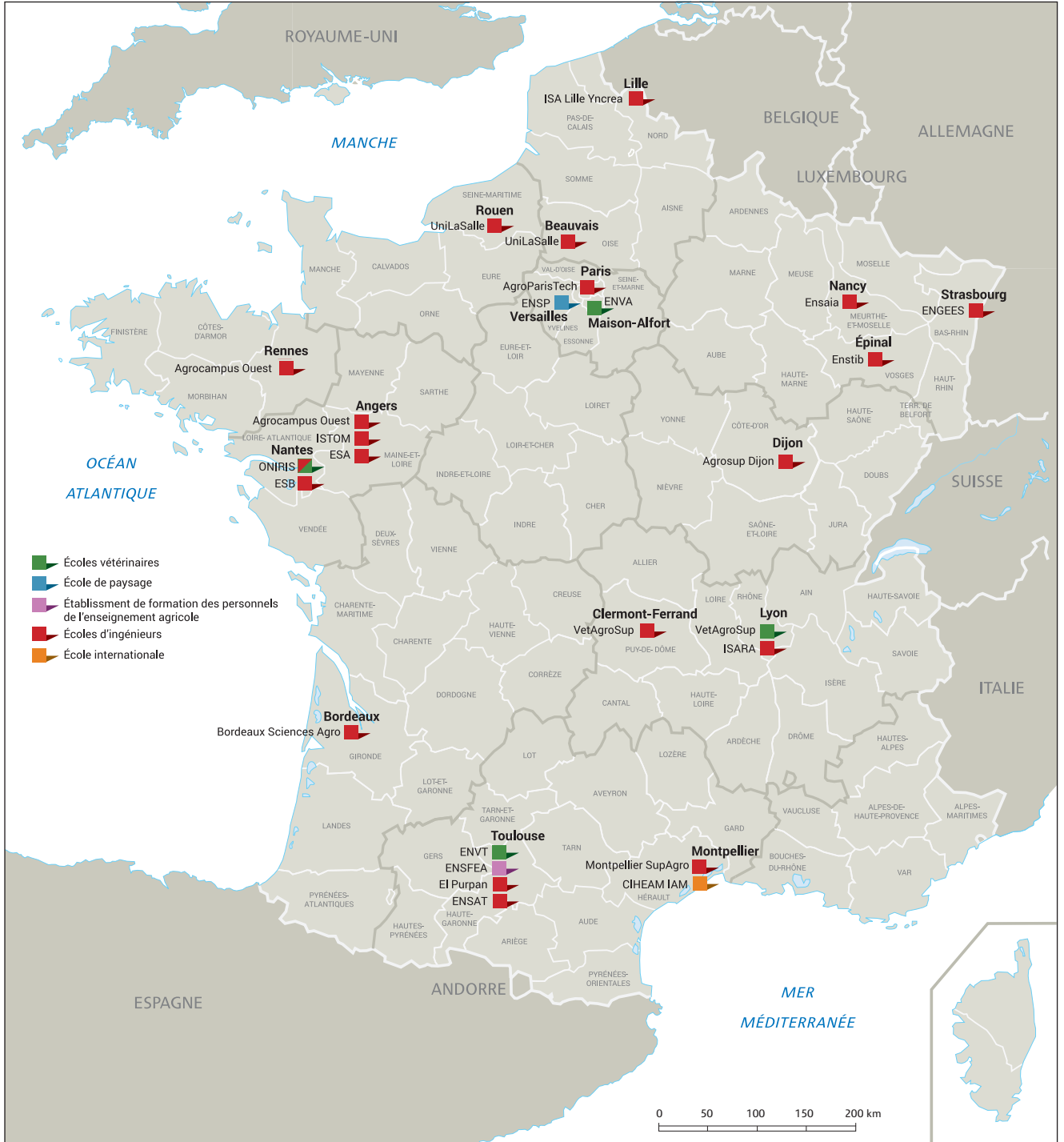
Les établissements de l'enseignement supérieur agricole sous tutelle ou sous contrat du MAA sont au nombre de 19 : **douze établissements publics** (Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Agrosup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, ENGEES, ENVA, ENVT, ENSFEA, ENSP, Montpellier SupAgro, ONIRIS, VetAgro Sup), **six établissements privés** (El Purpan, ESA, ESB, ISA/Yncréa, ISARA, UniLaSalle) et **un établissement international** (CIHEAM-IAMM). Ils forment chaque année plus de 16 000 étudiants dans les domaines de **l'agronomie, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, de l'environnement et du développement durable, de la forêt et du bois, de la médecine vétérinaire, du paysage et de l'aménagement du territoire**.

Les formations sont proposées dans le cadre des cursus dits de référence, à savoir les formations d'ingénieurs, de docteurs vétérinaires et de paysagistes. Ces écoles disposent aussi d'une large offre de formations de niveaux licence, master et doctorat – généralement délivrées conjointement avec une université et également proposées en formation continue. Ces cursus permettent aux étudiants de bénéficier d'un enseignement de haut niveau en lien avec le monde professionnel et la recherche, ouvert sur l'international. Cela assure aux diplômés une forte insertion professionnelle avec un **taux d'emploi de 93% deux ans après l'obtention du diplôme**.

D'autres établissements délivrent des diplômes d'ingénieur dans ces domaines sans toutefois être sous la tutelle du MAA. Il s'agit de l'Ensaia, l'Enstib, l'ENSAT et l'ISTOM.



Carte des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage



LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Les activités de recherche sont réalisées dans les établissements d'enseignement supérieur, les organismes nationaux de recherche ainsi qu'au sein des entreprises. Une partie de la recherche est également effectuée dans les 22 réseaux mixtes technologiques des établissements d'enseignement technique agricole. Étudiants et professionnels participent ensemble à des expérimentations dans les ateliers technologiques et les exploitations agricoles à vocation pédagogique. Au total, ce sont plus de 550 000 personnes qui travaillent dans ce secteur dont plus de 250 000 chercheurs.

Les **organismes de recherche publics en agriculture et agronomie** sont :

- > l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ;
- > l'Institut national de recherche en sciences et en technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ;
- > le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ;
- > l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).



© pixabay_felixkocool

DES INITIATIVES POUR MUTUALISER LES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS, NOTAMMENT À L'INTERNATIONAL

Agreenium est une structure dont l'objectif est de **renforcer la visibilité et la capacité d'action** de ses membres en proposant des approches et stratégies collectives, notamment à l'international. Agreenium compte 18 membres : les douze établissements d'enseignement supérieur agricole publics sous tutelle du MAA, l'Ensaia, l'Enstib, et les quatre établissements de recherche (INRA, IRSTEA, ANSES et CIRAD).

Lien : www.agreenium.fr

France Agro³ (ex-Fésia) est un réseau qui fédère quatre écoles d'ingénieurs privées, sous contrat avec le MAA (ESA, ISARA, El Purpan, ISA/Yncréa). Le réseau se positionne comme un acteur des mutations de la filière dans le domaine de l'agroécologie, des agro-ressources et de l'agroalimentaire, en mettant **l'innovation pédagogique et l'international au cœur de l'offre de formation**.

Lien : www.franceagro3.org/



UNE LARGE GAMME DE FORMATIONS AGRICOLES

Du brevet de technicien supérieur agricole au doctorat en passant par le diplôme d'ingénieur et de vétérinaire, les formations agricoles du supérieur couvrent la totalité des spécialisations du milieu agricole et alimentent une recherche agronomique de premier plan.

> Le brevet de technicien supérieur agricole (niveau bac+2)

Le **brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)** est accessible aux titulaires du baccalauréat. Le diplôme est obtenu à l'issue d'une formation professionnalisante de deux ans. La formation est ponctuée de **stages en entreprise** (12 à 16 semaines) et de **mises en situation professionnelle** sur les exploitations ou les ateliers technologiques des établissements. Il atteste d'une qualification professionnelle et prépare aux métiers de chef d'exploitation agricole, de gestionnaire forestier, de technicien d'expérimentation et d'assainissement, de conseiller technique et de contrôleur qualité dans l'agroalimentaire. La formation étant proposée **en lien étroit avec le milieu professionnel**, le BTSA affiche un taux d'insertion professionnel de près de 70% des étudiants six mois après l'obtention du diplôme et de 90% à trois ans.

Les 20 types de BTSA permettent de couvrir tous les secteurs de l'activité agricole : production agricole, aquacole et forestière, agriculture biologique, gestion de l'eau et environnement, nouvelles technologies, transformation et commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires, développement et animation des territoires ruraux.

LE BTSA « SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS » (STA), UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Le BTSA STA est dispensé dans plus d'une trentaine de lycées agricoles et s'appuie sur les **20 ateliers technologiques agroalimentaires** de ces établissements. Quatre options sont proposées en fonction des produits considérés : aliments et processus technologiques, produits céréaliers, produits laitiers, viandes et produits de la pêche.

Le titulaire d'un BTSA STA exerce ses activités dans les entreprises de fabrication

de produits alimentaires. Il est capable **d'organiser la production, depuis la fabrication jusqu'au conditionnement, en veillant au maintien de conditions optimales**. Il maîtrise la nature et les propriétés des aliments, ainsi que leurs évolutions au cours de la transformation industrielle (chimie, biologie, métabolismes microbiens).

Le BTSA est proposé par plus de **260 lycées agricoles publics et privés**. Il est suivi chaque année par près de 20 000 étudiants. L'inscription dans un BTSA se fait sur le site Parcoursup. Le BTSA permet à l'étudiant de s'insérer directement dans la vie professionnelle, mais également de poursuivre les études en licence professionnelle, en licence ou dans une grande école. Il est également possible de préparer un second BTSA, sur une année, pour acquérir une compétence complémentaire.

> La licence professionnelle (niveau bac+3)

La **licence professionnelle** est accessible aux titulaires d'un BTSA, d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un niveau équivalent. Le diplôme est obtenu à l'issue d'une formation professionnalisante d'un an. La formation s'appuie sur des mises en situation, des ateliers pratiques, des travaux en groupes et 12 à 16 semaines de stage en entreprise. Comme le BTSA, elle vise l'insertion professionnelle immédiate, en préparant par exemple aux métiers de technicien agricole, de conseiller agricole ou d'acheteur dans l'agroalimentaire. Elle permet en outre de poursuivre sa formation dans certains masters à finalité professionnelle ou dans des écoles de l'enseignement supérieur agricole.



Les différentes licences professionnelles permettent de couvrir tous les champs du secteur agricole, de la production agricole et forestière à l'aménagement des territoires, en passant par la transformation et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, la gestion des entreprises, les agroéquipements ou l'agrotourisme.

La licence professionnelle est proposée par plusieurs **établissements de l'enseignement supérieur** et par plus de **160 lycées agricoles**, en association avec une université pour la délivrance du diplôme.

LA LICENCE PROFESSIONNELLE

« AGRICULTURE BIOLOGIQUE CONSEIL ET DÉVELOPPEMENT » (ABCD)

Unique en France, la licence professionnelle ABCD s'impose comme une formation incontournable dans le secteur de l'agriculture biologique. Créée en 2008 à la demande des professionnels, la formation est coordonnée par VetAgroSup et l'Université de Clermont-Ferrand et est

mise en œuvre dans une dizaine de lycées agricoles.

Elle répond aux besoins actuels du secteur en formant des spécialistes des questions de l'agriculture biologique (conseil auprès des producteurs, développement des filières, audit et certification).

> Le diplôme d'ingénieur (niveau bac+5)

En formation initiale, le cursus d'ingénieur comporte cinq années d'études après le bac : en règle générale, deux ans de classes préparatoires précédant le concours d'entrée, suivis de trois ans en école d'ingénieurs (cinq ans pour les écoles avec préparation intégrée).

Les diplômes d'ingénieur en agronomie, en agroalimentaire, en eau et environnement ou en paysage, sont proposés par **huit établissements d'enseignement supérieur publics** sous tutelle du MAA : Agrocampus Ouest, AgroParisTech, AgroSup Dijon, Bordeaux Sciences Agro, ENGEES, Montpellier SupAgro, Oniris et VetAgroSup. **Six établissements privés d'enseignement supérieur** les proposent également, généralement avec une préparation intégrée : ESA, ESB, UniLaSalle, ISARA, El Purpan et ISA/Yncréa. Ces écoles sont habilitées à délivrer le titre d'ingénieur, qui confère un grade de master.

Le recrutement d'étudiants internationaux dans les cursus d'ingénieur se fait principalement :

- par voie de concours en 1^{ère} année du cursus d'ingénieur, avec l'équivalence d'un niveau bac pour les cursus avec préparation intégrée ;
- par voie de concours en 4^e année du cursus d'ingénieur, avec l'équivalence d'un niveau master 1 ;
- par des accords de doubles diplômes ou des parcours bi-diplômants.

LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR, UN DIPLÔME D'EXCELLENCE « À LA FRANÇAISE »

La France est reconnue pour l'excellence de ses formations d'ingénieurs agronomes, forestiers et en agroalimentaire dispensées dans les « grandes écoles ». Celles-ci forment des étudiants-ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'agronomie et de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de l'environnement et de la gestion durable, de la gestion des risques environnementaux et sanitaires ou de l'aménagement durable des territoires.

Les ingénieurs peuvent trouver un emploi dans de nombreux domaines tels

que **la R&D, le conseil, l'évaluation, le management environnemental, la supply chain, le management de la qualité ou encore le marketing**. Leur taux d'insertion professionnelle est très élevé (82% six mois seulement après leur sortie d'école), aussi bien en entreprises privées que dans la fonction publique ou à l'international³. Certains s'orientent vers une carrière scientifique au sein d'organismes de recherche (INRA, CIRAD...) en France ou à l'international, alors que d'autres créent leur entreprise ou leur bureau d'études.

3- DGER, AgroSup Dijon, *Excellente insertion professionnelle pour les diplômés de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage*, 2018, n°2, p.2.





© Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr

> Le diplôme de vétérinaire (niveau BAC+5)

Le cursus vétérinaire comporte au moins sept années d'études après le bac : deux années avant le concours d'entrée (classes préparatoires) et cinq années en école. Une année est consacrée à l'approfondissement dans une filière au choix : animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, recherche, industrie. À l'issue de sa cinquième année de formation en école, l'étudiant soutient une thèse d'exercice vétérinaire à la faculté de médecine pour obtenir le diplôme d'État de docteur vétérinaire, indispensable pour l'exercice de la médecine et chirurgie vétérinaire.

Le diplôme est proposé par les quatre écoles vétérinaires françaises publiques : l'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA), le campus vétérinaire de Lyon de VetAgroSup, le campus vétérinaire à Nantes d'ONIRIS et l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT).

La profession étant réglementée, le diplôme n'est pas ouvert aux étudiants non européens. Les écoles vétérinaires accueillent néanmoins les étudiants étrangers pour suivre des formations courtes ou des échanges d'un ou deux semestres.

> Les masters (niveau BAC+5)

Les établissements de l'enseignement supérieur agricole proposent **plus de 170 parcours de master, dont certains délivrés en anglais**. Ils sont accessibles après la licence ou le *bachelor* (180 ECTS). Il convient de distinguer :

- **le diplôme national de master**, proposé par les établissements publics. Le diplôme est délivré à l'issue de quatre semestres de formation, après validation de 120 ECTS. Il est possible d'entrer directement en master 2 sous réserve d'avoir validé en France ou à l'étranger l'équivalent d'un master 1 ;
- **le master international**, proposé par les écoles d'ingénieurs françaises. Il est destiné à un public étranger, il se déroule en France et est en principe entièrement enseigné en anglais ;
- **le master européen**, proposé dans le cadre du programme européen Erasmus Mundus. Le parcours d'études est mis en œuvre par un consortium d'établissements d'au moins trois pays européens, avec l'implication possible de pays non européens. La formation se déroule en France et à l'étranger ;
- **le master of science (MSc)**, proposé par les établissements publics et privés. Il s'agit d'un diplôme d'établissement qui propose aux étudiants étrangers ou français d'acquérir un enseignement spécialisé professionnel de haut niveau visant les grandes fonctions de l'entreprise.



UN MASTER POUR FORMER LES ENSEIGNANTS DES LYCÉES AGRICOLES

L'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) prépare spécifiquement les futurs enseignants des lycées agricoles. Le Master MEEF « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » propose 31 parcours

d'enseignement aux futurs enseignants français. L'ENSFEA dispose également du Master IFSE « Ingénierie de la formation et système d'emploi » qui accueille chaque année 60% d'étudiants étrangers et propose une partie de ses enseignements à distance.

> Le doctorat (niveau bac+8)

Le **doctorat** constitue aujourd'hui un atout pour les étudiants qui veulent se lancer dans une activité de recherche au sein d'un organisme public, d'une grande entreprise ou d'un organisme international. Les établissements de l'enseignement supérieur agricole sont fortement impliqués dans la formation doctorale, notamment par l'accueil dans leurs laboratoires d'environ **2 500 doctorants**.

L'INRA, PREMIER INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE EN EUROPE, DEUXIÈME EN SCIENCES AGRICOLES DANS LE MONDE

Avec ses 200 unités de recherche et ses 50 unités et plateformes expérimentales, l'INRA constitue un réseau de recherche agronomique sans pareil en Europe. Ses actions à l'international portent en particulier sur la sécurité alimentaire (*Wheat Initiative*) et l'étude des changements climatiques dans l'agriculture (*Climate Smart Agriculture*). Il s'agit d'un institut au rayonnement mondial, où plus de 50%

des publications sont co-écrites avec un partenaire d'un autre pays et où 40% des chercheurs recrutés sont de nationalité étrangère.

Au 1^{er} janvier 2020, l'INRA fusionnera avec IRSTEA pour constituer un établissement de recherche unique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

> Les autres formations

Les établissements de l'enseignement agricole proposent d'autres programmes de formation, diplômante ou non, ouverts à la formation initiale ou continue.

Les programmes de formations courtes et non diplômantes :

- **MOOC et classes virtuelles** (séquences de quelques heures) ;
- **modules inter-entreprises** (formations en présentiel de courte durée – un à cinq jours) ;
- **formations sur mesure**, proposées en France et à l'étranger ;
- **les écoles d'été** : de nombreux programmes de formation de type « écoles d'été » sont proposés chaque année par les établissements de l'enseignement supérieur agricole. Ces formations se déroulent en général sur plusieurs semaines et sont dispensées en anglais.

LES « RESIDENTIAL COURSES » OU LES « UNIVERSITÉS DE PRINTEMPS, D'ÉTÉ ET D'AUTOMNE » DE VETAGROSUP, À DESTINATION DES VÉTÉRINAIRES ÉTRANGERS

Depuis 2014, l'École nationale des services vétérinaires (VetAgroSup) dispense une formation en anglais destinée aux vétérinaires ou futurs vétérinaires européens et étrangers. Organisées selon

une approche thématique, ces formations durent entre **une et trois semaines**. À ce jour, 120 cadres d'administration centrale de pays partenaires de la France ont bénéficié de ce dispositif de formation.

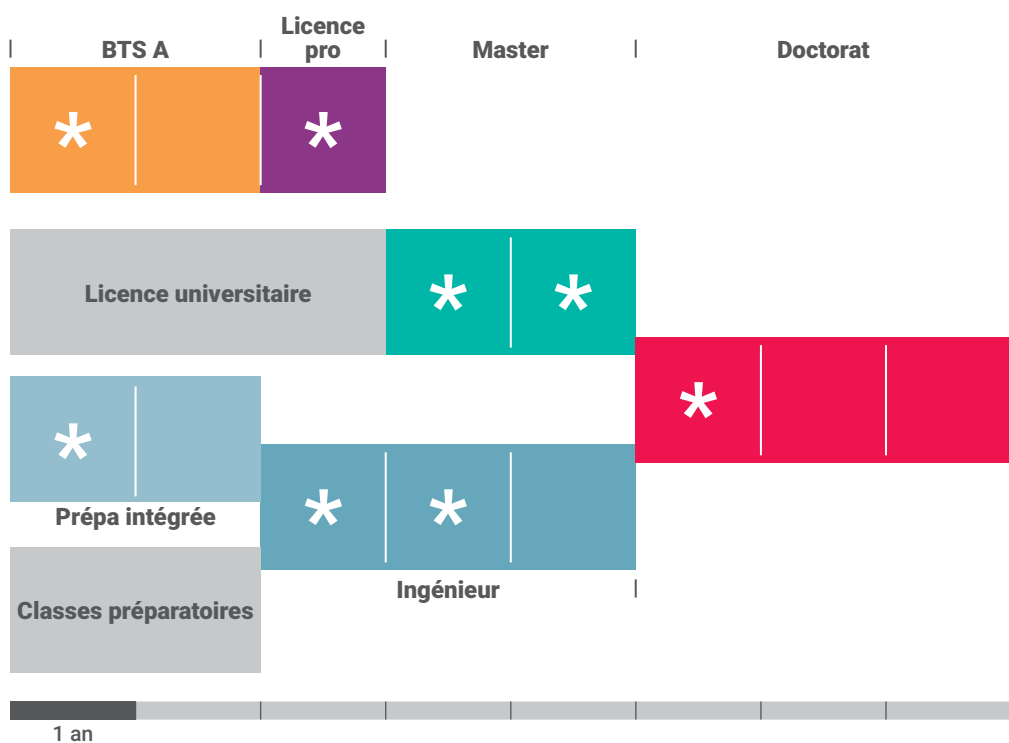


Les programmes diplômants :

- **les certificats de spécialisation**, proposés par les lycées agricoles, sont des formations complémentaires aux diplômes agricoles (infra-bac, bac et BTS). Ils permettent d'approfondir les connaissances et d'acquérir des compétences dans les différents secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation ;
- **les certificats ou diplômes d'établissements de l'enseignement supérieur**, de durées variables (de quelques semaines à un an), ils permettent de se spécialiser dans un domaine. Les écoles vétérinaires proposent ainsi un certificat d'études approfondies vétérinaires « Gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles et cunicoles » ;
- **les masters spécialisés**, proposés par les établissements de l'enseignement supérieur agricole, sont des formations de niveau post-master qui délivrent un diplôme d'établissement de niveau bac+6. Cette formation se déroule sur au moins deux semestres, incluant des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

> L'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole français

L'accueil des étudiants étrangers peut s'effectuer dans le cadre d'échanges académiques non diplômants (six mois à un an). Il peut également se faire dans le cadre des cursus diplômants (concours et inscriptions ouverts aux étrangers, parcours bi-diplômant, accords de double diplôme, etc.) à certains moments de la scolarité :



✳ Accueil des étudiants étrangers en mobilité diplômante

Source : Adapté à partir d'un schéma d'Agreenium : <https://www.agreenium.fr/page/etudier-en-france>.

Note : Des passerelles existent entre la licence professionnelle et les masters à l'université et en écoles d'ingénieurs.



L'INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FRANÇAIS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

La coopération internationale et l'internationalisation des cursus font partie intégrante des missions confiées aux établissements de l'enseignement agricole, qu'il s'agisse des lycées ou des établissements de l'enseignement supérieur. Cette internationalisation peut prendre des formes très variées : mobilité individuelle ou collective d'étudiants, partenariat autour de projets agricoles ou de projets de recherche, rénovation des formations, jumelage entre établissements, échange d'expériences et partage de savoir-faire, accueil d'étudiants ou de stagiaires étrangers, mobilité de personnels enseignants, parcours bi-diplômant, double diplômes ou encore campus délocalisé.

Dans les lycées agricoles, la mise en place de coopérations avec des établissements étrangers – les jumelages – repose avant tout sur la richesse des contacts entre les enseignants des établissements français et africains. Elle est renforcée par l'action des **animateurs des réseaux géographiques** du MAA.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, les actions internationales sont pilotées par les **départements des relations internationales**. Ceux-ci se dotent en général d'une **stratégie à l'international**, ciblée sur certaines zones géographiques. Les établissements incitent fortement leurs étudiants à réaliser une partie de leur cursus à l'étranger (stage ou semestre d'étude), ce qui nécessite la mise en place de partenariats robustes et durables avec leurs homologues internationaux.

L'Europe, avec le programme Erasmus+, est de loin la première région partenaire. Les établissements veillent néanmoins à développer de plus en plus de coopérations avec les autres régions du monde, et notamment avec les pays d'Afrique subsaharienne.

Les pays d'Afrique subsaharienne, et en particulier les pays francophones, entretiennent avec la France une longue tradition de coopération dans le domaine de l'enseignement agricole. En 2018, l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole s'est engagé à donner une **nouvelle impulsion aux partenariats** en ciblant quatre grandes priorités :

- l'intensification des mobilités d'études ;
- le renforcement de la coopération entre les établissements ;
- le soutien à la réforme des programmes de formation ;
- l'accompagnement à la création d'entreprises.



© pixabay_cocoparisienne





**320 étudiants
sahariens**

**accueillis dans
les établissements
d'enseignement**

agricole en 2017-2018

L'INTENSIFICATION DES MOBILITÉS D'ÉTUDES

La stratégie d'internationalisation des établissements de l'enseignement supérieur agricole passe par l'accueil d'élèves et étudiants sahariens (mobilité entrante) et le départ d'élèves et d'étudiants français vers l'Afrique saharienne (mobilité sortante). Ces échanges contribuent à la professionnalisation des étudiants formés en France, au rayonnement des établissements français à l'étranger et au renforcement des coopérations avec les institutions des pays d'Afrique saharienne.

> La mobilité entrante des étudiants sahariens dans l'enseignement agricole français

La mobilité entrante des étudiants peut prendre plusieurs formes, comme des mobilités diplômantes, de crédits (échanges dans le cadre d'un semestre par exemple), de stages ou de séjours de recherche. La quasi-totalité des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole français sont originaires de pays européens (95%), ce qui s'explique par l'importance des programmes d'échange de type Erasmus+. **Ce sont donc seulement 2% des étudiants étrangers en 2017-2018 (soit 320) qui viennent d'un pays d'Afrique saharienne⁵.** Parmi ces derniers, la grande majorité viennent de pays francophones (87%) et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest (58%).

Origine des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur agricole (2017-2018) :

	Enseignement supérieur	
Afrique saharienne	320	2%
Afrique du Nord	227	1%
Amériques	181	1%
Asie-Océanie	204	1%
Europe	15 396	95%
TOTAL	16 278	100%

Sources : Données compilées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) à partir des bases SISE (MESRI-SIES) et SCOLAGRI (MAA) ainsi que des données des établissements.

Depuis 2016, ce sont 15 établissements de l'enseignement supérieur et 36 lycées agricoles qui ont accueilli des étudiants sahariens dans leurs formations supérieures agricoles.

La mobilité entrante d'études (diplômante et de crédit) se concentre dans les pays d'Afrique saharienne francophone : le Sénégal (76), le Cameroun (42), la Côte d'Ivoire (34) et Madagascar (31). À eux seuls, ces quatre pays représentent plus de la moitié des mobilités d'études vers la France (57%). Parmi les pays non francophones, seul le Ghana envoie plus de cinq étudiants en France (15).

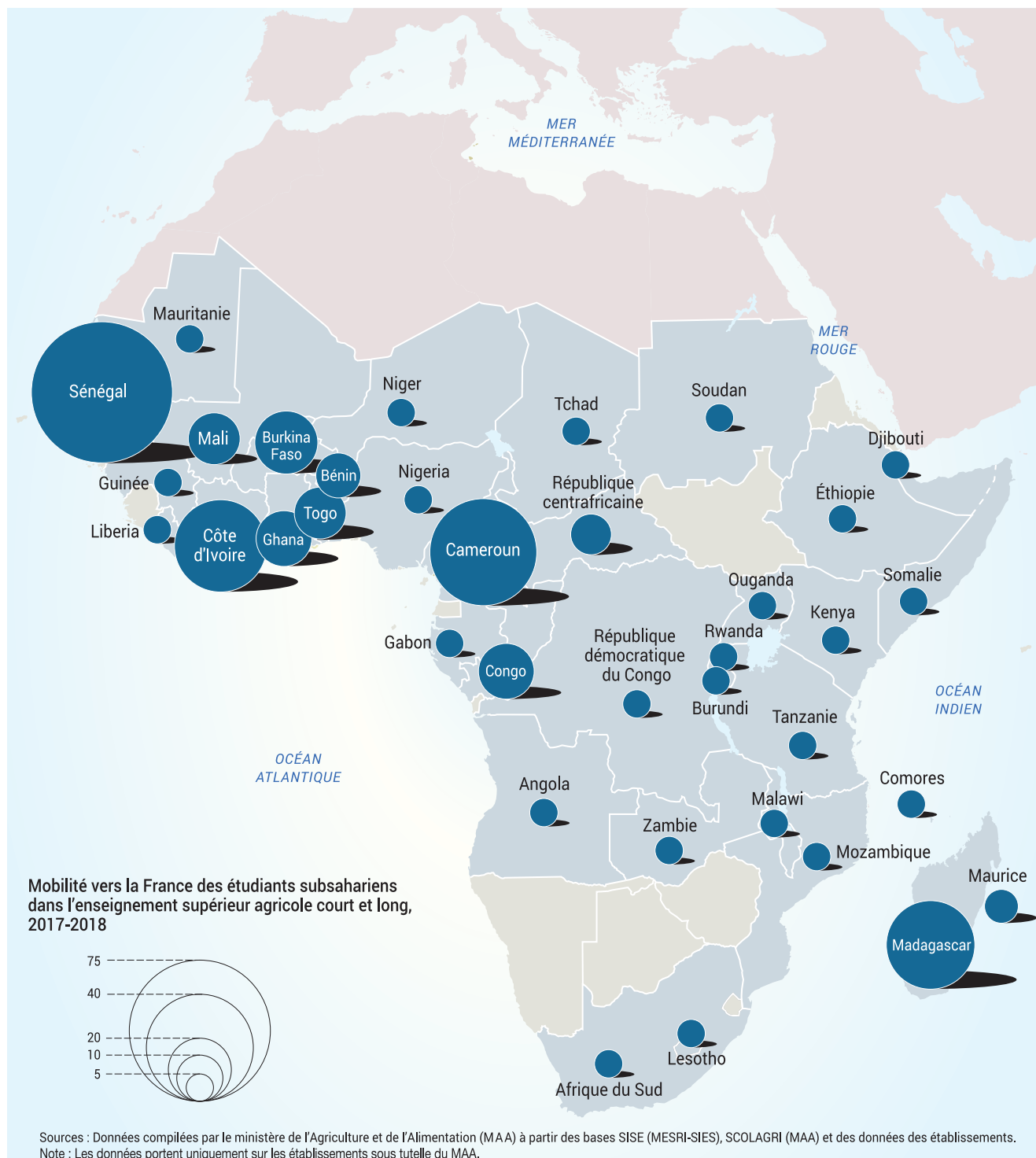


© pixabay_LubosHouska

⁵ Ces chiffres ne comprennent que les mobilités entrantes au sein des établissements sous tutelle du MAA.



La mobilité vers la France des étudiants subsahariens dans l'enseignement supérieur agricole, mobilités diplômantes et de crédits (2017/2018)



Si la mobilité entrante des étudiants des pays subsahariens est modérée, elle est cependant en augmentation grâce à une politique proactive : bourses d'études, de recherche ou de stages, formations bi-diplômantes ou encore formations en anglais. Cette dynamique devrait s'accroître dans les prochaines années.



MONTPELLIER SUPAGRO, UNE ÉCOLE OUVERTE SUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Montpellier SupAgro contribue à former de nombreux étudiants africains : 30% des étudiants sont internationaux et parmi ceux-ci, 20% sont d'origine subsaharienne (soit environ 90 étudiants). L'école concentre à elle seule plus d'un quart de la mobilité entrante. Elle s'inscrit en effet dans une longue tradition de partenariats avec des pays d'Afrique en raison de son étroite coopération avec ses partenaires de recherche (le Cirad et l'IRD notamment). Au sein de son Institut des régions chaudes (IRC), plusieurs programmes sont destinés aux étudiants d'Afrique subsaharienne et aux études agricoles en lien avec ces pays :

- la formation d'ingénieurs « **Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au**

Sud » (SAADS) : ce cursus a pour objectif d'appréhender les dynamiques agricoles et la diversité des problématiques de développement rural dans le cadre des agricultures des pays du Sud ;

- le mastère spécialisé « **Innovations et politiques pour une alimentation durable** » (IPAD) : co-piloté par le Cirad et labellisé par l'Unesco, il vise à construire des systèmes alimentaires durables et à assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Au 1^{er} janvier 2020, l'établissement fusionnera avec **AgrocampusOuest**, ce qui permettra de renforcer leur attractivité à l'international.

DES CURSUS EN ANGLAIS

Pour renforcer leur attractivité auprès des étudiants étrangers, les établissements de l'enseignement supérieur adaptent le contenu de leurs formations et développent une offre en anglais. À Bordeaux Sciences Agro par exemple, outre le *Master of Science in Vineyard & Winery Management* mis en place depuis 2012 avec des établissements européens, l'établissement propose depuis la rentrée 2018 une nouvelle licence professionnelle en anglais ainsi qu'une formation d'un semestre (de septembre à janvier) destinée à accueillir des étudiants en agronomie en mobilité de crédits. Les quatre établissements d'enseignement supérieur privés, fédérés au sein de FranceAgro³, proposent quant à eux une offre de quatre *Master of Science* permettant de couvrir de nombreux champs de l'enseignement agricole et agroalimentaire. À ce jour, **plus de 80 formations agricoles sont proposées en anglais**. Si une majorité sont enseignées entièrement en langue anglaise, une partie est également proposée sous format bilingue. Ces formations correspondent aussi bien à des enseignements en présentiel qu'à distance, à temps plein ou à temps partiel, en formation initiale ou en formation continue. **Toutes ces formations sont renseignées sur le catalogue en ligne *Taught in English de Campus France***⁴. Les portails d'Agreenium ou de FranceAgro³ recensent également ces formations. Pour renforcer la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, certains établissements, publics et privés, proposent en outre de mutualiser leurs recrutements d'étudiants à l'étranger. Une initiative de ce type a notamment été conduite en 2019 au Sénégal par Agreenium.

UNE POLITIQUE DE BOURSES POUR LES FORMATIONS AGRICOLES

Les étudiants accueillis dans les établissements d'enseignement agricole français peuvent bénéficier de **bourses de stage, d'études et de recherche**. Entre 2008 et 2018, Campus France a géré 1 569 bourses attribuées à des étudiants de l'enseignement agricole originaires d'Afrique subsaharienne. Parmi ces bourses, **676 sont des bourses d'études et de recherche**, de relativement courte durée puisque 67% durent moins de six mois et 83% moins d'un an.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) finance la grande majorité des bourses d'études et de recherche (88%). On trouve aussi des financements de gouvernements étrangers, comme le ministère en charge de l'Enseignement supérieur de Côte d'Ivoire, l'Agence nationale des bourses du Gabon ou encore l'Institut national des bourses d'études de l'Angola. Campus France gère également des bourses de stage pour le compte du Cirad ou de l'IRD.



80 formations

dispensées
en anglais



1 569 bourses

gérées par
Campus France dans
le domaine agricole
depuis 2008

4- <http://taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog>



Disciplines d'attribution des bourses d'études et de recherche (2008-2018)		
1	Agronomie	332
2	Économie agricole	72
3	Agriculture	66
4	Diététique et technologies des produits alimentaires	56
5	Agroalimentaire	47
6	Agriculture tropicale et subtropicale	35
7	Élevage	25
8	Agriculture biologique	9
	Autres disciplines	34
TOTAL GÉNÉRAL		676

Source : Direction des systèmes d'information, Campus France.

Les bourses sont attribuées principalement aux étudiants en cursus d'agronomie (49%). Les autres principaux domaines représentés sont l'économie agricole (11%) et l'agriculture (10%).

Les établissements d'enseignement et de recherche qui accueillent le plus d'étudiants boursiers subsahariens sont Montpellier SupAgro (23%) et le Cirad (21%), mais d'autres établissements d'enseignement agricole accueillent régulièrement un nombre significatif de boursiers. Les universités sont également représentées dans cette répartition : les inscriptions des étudiants, notamment en thèse, se font souvent à l'université même si les travaux de recherche sont conduits en lien étroit avec les autres établissements de l'enseignement supérieur agricole.

Niveau de diplôme des boursiers d'études et de recherche (2008-2018)	
Doctorat et post-doctorat	308
Mastère spécialisé	11
Diplôme d'ingénieur	19
Master	179
BTS, DUT, DEUST, licence	10
Baccalauréat	6
Non renseigné	143
TOTAL GÉNÉRAL	676

Source : Direction des systèmes d'information, Campus France.

Les bourses sont majoritairement attribuées à des étudiants qui effectuent un doctorat ou un post-doctorat (46%) ; le reste des boursiers est surtout en master et master professionnel (26%).

CAMPUS FRANCE, L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Campus France est un établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France. Il encourage la mobilité internationale, gère des programmes de bourses et anime le réseau des alumni. Campus France met à disposition des étudiants et des chercheurs étrangers des outils pour qu'ils connaissent mieux les établissements supérieurs français et qu'ils puissent trouver celui qui convient à leur projet.

Campus France met à disposition des étudiants un catalogue de bourses, y compris dans le domaine agricole.

Lien : campusbourses.campusfrance.org

Campus France accompagne également les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français dans leur stratégie de développement à l'international.

Lien : www.campusfrance.org



79%

des bourses d'études octroyées à des étudiants originaires de pays francophones



46% des boursiers

sont en doctorat ou post-doctorat





3%

des étudiants mobiles
de l'enseignement
agricole partent en
Afrique subsaharienne
en 2017-2018

> La mobilité sortante des élèves et étudiants de l'enseignement agricole français vers l'Afrique subsaharienne

Parmi les mobilités enregistrées par le MAA, 13 000 élèves du secondaire ont effectué un stage ou un voyage d'études à l'étranger en 2017-2018 ; ils sont 8 600 dans l'enseignement supérieur agricole (y compris BTSA). Seulement 1% des élèves et 3% des étudiants mobiles partent en Afrique subsaharienne. Les mobilités des élèves et étudiants français vers l'Afrique prennent presque exclusivement la forme de mobilités collectives (petits groupes ou classes entières) ou de stages de formation.

Destinations des élèves et étudiants de l'enseignement agricole français (2017-2018) :

	Enseignement secondaire		Enseignement supérieur	
Afrique subsaharienne	179	1%	267	3%
Afrique du Nord	282	2%	219	3%
Amériques	161	1%	1 361	16%
Asie-Océanie	89	1%	715	8%
Europe	12 364	95%	5 996	70%
TOTAL	13 075		8 558	

Sources : Données Hermès, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans l'**enseignement secondaire**, la grande majorité des élèves français qui effectuent une mobilité vers l'Afrique subsaharienne partent dans le cadre d'une mobilité collective (93% en 2017-2018). Dans l'**enseignement supérieur**, au contraire, la majorité des étudiants partent en mobilité individuelle (84%). Ce taux est de 59% pour les étudiants en BTSA mais il monte à 96% pour l'enseignement supérieur long en 2017-2018.

Types de mobilité des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole français qui partent en Afrique subsaharienne (2017-2018) :

	Enseignement secondaire		Enseignement supérieur	
Mobilité individuelle	12	7%	223	84%
Mobilité collective	167	93%	44	16%
TOTAL	179		267	

Sources : Données Hermès, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



450 élèves

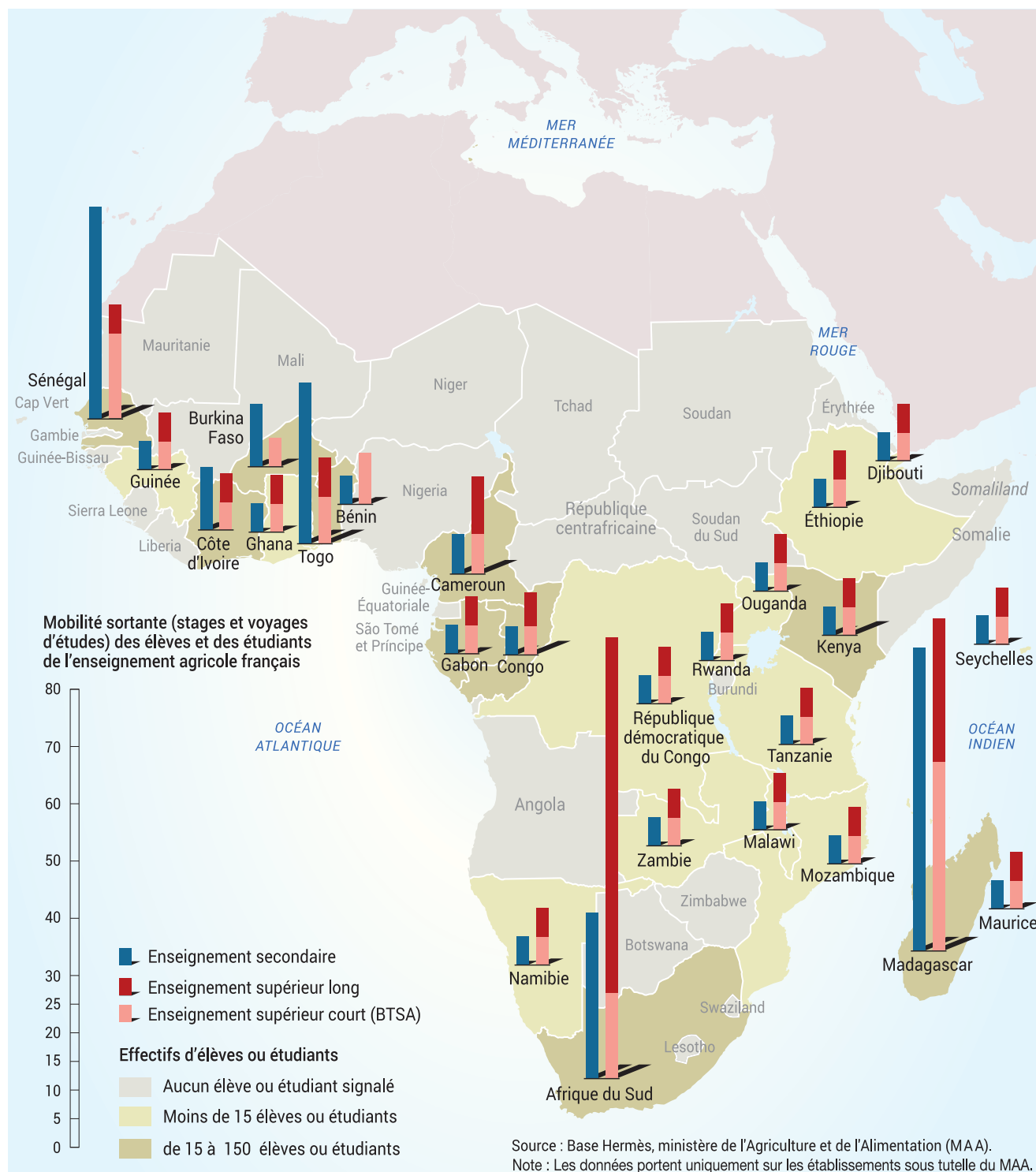
et étudiants

de l'enseignement
agricole français en
Afrique subsaharienne
en 2017-2018



Comme pour la mobilité entrante, les flux de la mobilité sortante vers l'Afrique sont modérés. Les élèves et étudiants de l'enseignement agricole français partent en majorité à Madagascar (144), en Afrique du Sud (121), au Sénégal (61) et Togo (51). À eux seuls, ils représentent près de 85% des mobilités vers l'Afrique subsaharienne.

**La mobilité sortante (stages et voyages d'études)
des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole français**



Les projets de coopération se développent dès l'enseignement secondaire : il s'agit bien souvent de coopérations dans le cadre de projets de développement (apiculture, cacao, horticulture, etc.) soutenus par des associations de professionnels, des ONG ou des partenaires académiques. La grande majorité des mobilités d'élèves ou d'étudiants des lycées agricoles s'inscrit toutefois dans le cadre des formations de niveau bac professionnel et BTS. Ces mobilités sortantes sont financées par le MAA (bourses) et parfois par des aides des régions. Les principales destinations sont **des pays francophones – Madagascar (53), Sénégal (37) – mais l'Afrique du Sud** fait également partie des pays les plus prisés. En 2017/2018, près de 60 lycées agricoles ont ainsi été concernés par une ou plusieurs mobilités sortantes vers l'Afrique subsaharienne.

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LES LYCÉES AGRICOLES DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Dans la région des Pays de la Loire, les mobilités individuelles à l'international concernent près de 900 élèves et étudiants par an. Près des trois quarts des apprenants en mobilité partent en Europe. L'Afrique subsaharienne arrive en troisième position des régions d'accueil. En 2017, des voyages d'études et des stages collectifs se sont déroulés au Cameroun, au Togo et au Bénin.

Dans ces pays, plusieurs projets de coopération ont été mis en place. **Au Cameroun**, le lycée agricole Nantes Terre Atlantique et le collège régional d'agriculture d'Ebolowa mènent depuis 2010 un projet de développement d'une **filière cacao et chocolat équitable** « Keka Wongan » qui donne lieu à des mobilités régulières (élèves, apprentis, étudiants). **Au Bénin**,

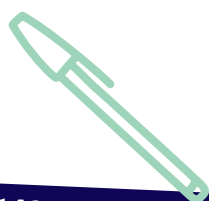
des coopérations existent depuis 2012 entre le lycée agricole de Château-Gontier et des institutions béninoises comme le Centre de recherche et d'éducation pour un développement intégré (CREDI) : ces coopérations ont donné lieu à l'accueil de jeunes Béninois et Béninoises dans le cadre d'un service civique international et à des mobilités régulières d'apprenants français dans le cadre de leur stage en entreprise à l'étranger.

En 2017-2018, plus de 300 bourses de stages du MAA ont ainsi été attribuées aux élèves partant en mobilité individuelle à l'international dans la région Pays-de-la-Loire. Plus de la moitié des bourses ont été octroyées à des étudiants en BTS⁶.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, l'offre de formation est ouverte sur l'international et intégrée dans le système européen et mondial pour favoriser la mobilité internationale des étudiants. Parmi les diplômés de 2016 des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage sous tutelle du MAA, ce sont près de 2 700 étudiants (soit **9 étudiants sur 10**), qui ont réalisé **un stage d'au moins 1 mois à l'étranger** et environ 3% qui obtiennent un double diplôme d'une université étrangère⁷. L'objectif est de renforcer la mobilité des étudiants vers l'Afrique subsaharienne.

Les mobilités dans l'enseignement supérieur sont particulièrement importantes vers Madagascar (58) et vers l'Afrique du Sud, en particulier dans les cursus longs (62). C'est par ailleurs le seul pays non francophone qui attire des élèves et des étudiants de l'enseignement agricole français.

Parmi les mobilités sortantes, il convient également de souligner la mobilité d'enseignants pour l'accompagnement de voyages d'études, la dispense de formations ou le renforcement de coopérations par exemple. **En 2017-2018, ils étaient plus de 140 enseignants à avoir déclaré une mobilité en direction d'un pays d'Afrique subsaharienne** : 30 au Sénégal, 23 en Côte d'Ivoire, 21 en Afrique du Sud et 15 au Cameroun pour ne citer que les mobilités les plus importantes⁸.



140 enseignants en mobilité

dans un pays d'Afrique

subsaaharienne en

2017-2018

6- DRAAF Pays de la Loire, *Projet régional de l'enseignement agricole des Pays de la Loire, 2018-2022*.

7- Direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Enquête ouverte à l'internationale de la promo 2016*.

8- Données Hermès, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).



LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES COOPÉRATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS

La mobilité et les échanges peuvent être « spontanés », au gré des sollicitations individuelles d'étudiants. Ils peuvent aussi faire l'objet de **partenariats académiques plus structurés** (déclarations d'intention, accords-cadres, projets de coopération, etc.). Cela permet d'inscrire dans la durée les coopérations entre établissements, organiser des **programmes de mobilité académique**, et mettre en place des **parcours bi-diplômants** et des **doubles diplômes**.

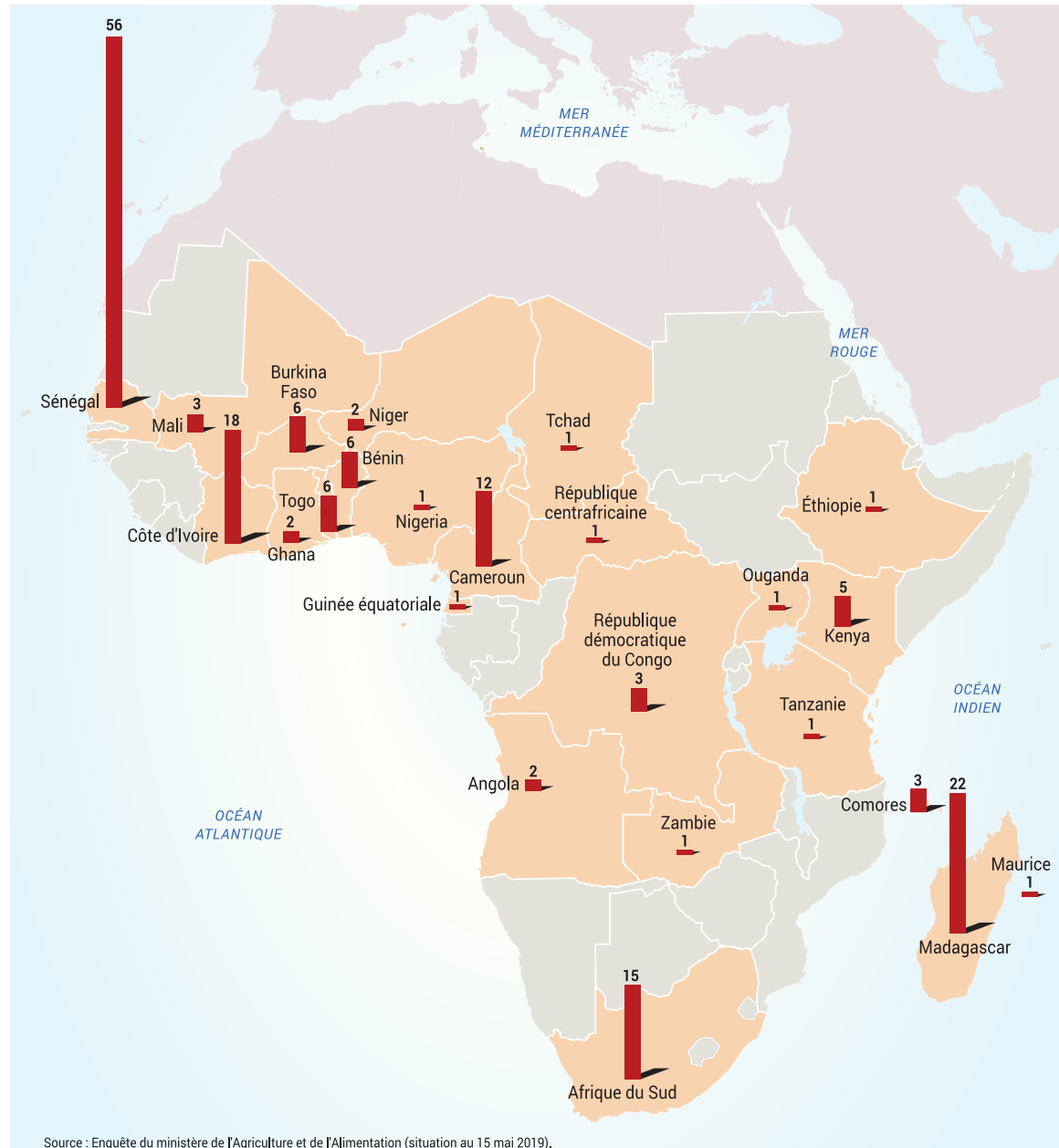
L'attractivité de la France dans le domaine agricole réside notamment dans la capacité de ses établissements à développer ce type de coopérations dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. Le déploiement d'un **réseau de conseillers aux affaires agricoles**, à compétences régionales et hébergés dans les services économiques régionaux des ambassades, contribue à faciliter la mise en place de ces partenariats, **en lien avec les services de coopération et d'action culturelle** des ambassades des pays d'Afrique subsaharienne.

Les partenariats se concentrent dans les mêmes pays que les mobilités entrantes et sortantes, à savoir : le Sénégal (56), Madagascar (22), la Côte d'Ivoire (18), l'Afrique du Sud (15) et le Cameroun (12). Cela montre bien l'importance des partenariats pour favoriser la mobilité des étudiants.



170 partenariats
dans l'enseignement
supérieur en Afrique
subsaharienne

Les partenariats dans l'enseignement supérieur agricole



Source : Enquête du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (situation au 15 mai 2019).



> La coopération dans les lycées agricoles

Dans les **lycées agricoles**, les partenariats académiques prennent la forme de jumelages avec leurs homologues étrangers. Ils dépendent en grande partie des enseignants qui les mettent en place et organisent les mobilités. Ils s'inscrivent bien souvent dans le cadre d'une dynamique, réunissant plusieurs établissements ou d'une coopération décentralisée avec les régions. Plusieurs jumelages entre lycées agricoles français, camerounais et ivoiriens se structurent de la sorte et permettent d'organiser la mobilité d'élèves, d'étudiants et d'enseignants dans le cadre de projets pédagogiques. Ils s'appuient bien souvent sur les exploitations et sur les plateformes technologiques des lycées agricoles. Ils bénéficient de l'animation des **réseaux géographiques** mis en place par le MAA. Pour les coopérations avec l'Afrique subsaharienne, ces réseaux comptent **six animateurs**.

LE LYCÉE AGRICOLE DE BEAUNE, ENGAGÉ DEPUIS PRÈS DE 20 ANS DANS UN PARTENARIAT EN AFRIQUE DU SUD

Depuis le début des années 2000, la région Bourgogne-Franche-Comté est engagée dans une coopération décentralisée avec la région de Western Cape en Afrique du Sud. Un partenariat s'est constitué dans ce cadre entre le lycée agricole de Beaune et l'Institut d'Elsenburg, lié à l'université de Stellenbosh. Le lycée agricole propose ainsi des formations professionnelles aux

salariés viticoles sud-africains, accueille chaque année des étudiants en stage et participe à des échanges entre formateurs et enseignants. Depuis 2001, plus de 200 Sud-Africains ont ainsi été accueillis et formés à Beaune et plus de 50 Bourguignons ont suivi une formation en Afrique du Sud. Un autre partenariat se structure aujourd'hui dans le secteur laitier.



© pixabay_klicklick

LE FORUM CAMPUS FRANCE

Le Forum Campus France permet la collaboration de tous les établissements français qui portent à l'étranger la qualité et l'originalité de l'enseignement supérieur français. En 2019, il regroupe près de 370 établissements. Les membres sont chargés de formuler des recommandations au conseil d'administration de Campus

France. Leurs propositions portent sur la stratégie et les actions de valorisation et de promotion de l'enseignement supérieur français à l'international.

La Commission Afrique s'intéresse cette année aux formations et campus délocalisés.



> La coopération dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole

Dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, les partenariats prennent une forme plus institutionnalisée : mobilités académiques, parcours bi-diplômants ou doubles diplômes, projets pédagogiques et projets de recherche en communs. **Plus d'une centaine de partenariats actifs** sont recensés au niveau des écoles et reposent sur plus **d'une cinquantaine de partenaires académiques**. La signature d'accords-cadres entre établissements permet de structurer davantage ces partenariats et de renforcer les échanges et les mobilités académiques.

Pour renforcer les mobilités diplômantes et la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, des **recrutements mutualisés** peuvent être organisés. Une initiative de ce type a notamment été conduite en 2019 au Sénégal par une dizaine d'écoles publiques : elle a permis de sélectionner une vingtaine d'étudiants de trois universités sénégalaises. Ces étudiants rejoindront, à compter de la rentrée 2019, la 2^e année du cursus ingénieur de ces écoles (master 1).

La mise en place de **parcours bi-diplômants** permet de structurer encore davantage les échanges et partenariats entre établissements (échanges de pratiques, formations, enseignements croisés, mobilités d'étudiants et d'enseignants). Ces parcours permettent à des étudiants internationaux présélectionnés par leur établissement d'origine et lauréats d'un concours spécifique, d'obtenir à la fois un diplôme d'ingénieur ou de master d'une école française et tout en obtenant le diplôme dans leur pays d'origine. Plusieurs écoles ont mis en place de tels parcours. C'est le cas notamment de Montpellier SupAgro avec l'École supérieure d'agronomie de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (ESA-INPHB) en Côte d'Ivoire. C'est le cas également de l'ISA de Lille avec le Kwame Nkrumah University of Science and Technology (KNUST) au Ghana. **Ces parcours bi-diplômants sont appelés à se développer en Afrique subsaharienne avec de nouveaux partenaires.**

GHANA : MISE EN PLACE D'UN PARCOURS BI-DIPLÔMANT AVEC L'ISA DE LILLE

En 2015, l'ISA de Lille et le KNUST au Ghana ont signé un accord général de coopération. Un an plus tard, les deux établissements ont conclu un accord de *partner degree* pour déployer un parcours bi-diplômant, en cinq ans, dans deux spécialités : Sciences de l'Environnement et Management et Technologies des Industries agroalimentaires. Les étudiants ghanéens suivent trois ans de formation dans le cycle bachelor au Ghana et, après sélection, ils

poursuivent deux ans en cursus ingénieur à l'ISA de Lille. La 4^e année du cursus ingénieur leur permet de valider le niveau bachelor au Ghana, la 5^e année le diplôme d'ingénieur français. En 2017, huit étudiants ghanéens ont ainsi suivi ce parcours. Ils sont 22 en 2018. Au-delà de la mobilité étudiante, la mise en place de ce parcours favorise l'accueil d'enseignants-chercheurs ghanéens à l'ISA de Lille, et inversement.

La mise en place de doubles diplômes nécessite une **reconnaissance mutuelle des diplômes**. Ils permettent aux étudiants français et africains d'accéder au diplôme de l'établissement français et à celui du partenaire étranger. Pour ces raisons, ils sont avant tout mis en place avec des partenaires européens, mais les programmes BRAFAGRI et ARFAGRI avec le Brésil et l'Argentine, montrent qu'il est possible de déployer de tels cursus avec des partenaires d'autres continents.

Au-delà de ces programmes de mobilité, la structuration des partenariats peut reposer sur la mise en place de programmes de recherche de niveau master et doctorat, souvent couplés à des bourses et portés par des instituts de recherche.





2 campus délocalisés proposent des formations agricoles

LE CIRAD, UN CENTRE DE RECHERCHE AGRONOMIQUE INTERNATIONAL

Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. Il investit plus de 95% de sa dépense en recherche et développement à l'étranger et dispose de 12 directions régionales, à partir desquelles il mène

des partenariats avec plus de 100 pays. Il entretient des relations avec plus de 200 institutions des pays du Sud, auxquelles sont affectés 200 chercheurs (dont 100 rien qu'en Afrique). Enfin, plus de 300 doctorants sont encadrés chaque année, dont 60% sont originaires d'un pays du Sud.

La coopération prend aussi la forme de **campus délocalisés** qui permettent de proposer des programmes d'études conjoints avec des universités africaines. Deux projets en Afrique subsaharienne se distinguent particulièrement : le campus franco-sénégalais et le *hub* franco-ivoirien.

Le **campus franco-sénégalais** ouvrira ses portes en septembre 2019 et devrait proposer 17 formations pré- et post-bac dans les domaines de l'agronomie et de l'agroalimentaire, du numérique, du renforcement de capacités et de la formation pour les entreprises. Plusieurs établissements français et sénégalais ont déjà adhéré à l'initiative : le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou encore l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Le **hub franco-ivoirien pour l'éducation** vise à développer une offre de formation ivoirienne d'excellence en mobilisant l'expertise française au sein des établissements locaux d'enseignement supérieur. C'est une plateforme qui réunit plus de 70 formations, allant du baccalauréat au master et qui peut délivrer un diplôme de l'enseignement supérieur français.

UN APPEL À PROJETS LANCÉ EN 2019 PAR LE MEAE POUR NOUER DE NOUVEAUX PARTENARIATS ET APPUYER LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DE CURSUS DE FORMATION

Pour stimuler les actions de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur français et africains, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a lancé en 2019 un appel à projet visant l'Appui au Développement de l'Enseignement supérieur français en Afrique (ADESFA) financé à hauteur de 5 millions d'euros. Parmi les 17 projets retenus, trois portent sur des formations agricoles :

- > en Angola : « **Innovation et professionnalisation de l'offre de formation supérieure agroalimentaire** », avec du côté français Montpellier SupAgro et le Cirad et du côté angolais l'ISTAM et la faculté des sciences agraires (FCA) ;
- > à Madagascar : « **Actualisation et renforcement de capacités dans le domaine de l'industrie agroalimentaire** »,

avec du côté français l'Université Bretagne Sud et du côté malgache l'Institut supérieur de technologie d'Antananarivo et l'Institut supérieur de technologie de Diégo ;

- > au Niger : « **Formation numérique, gestion et valorisation des données appliquées à l'aide à la décision en agriculture pour la lutte contre la sécheresse dans le Sahel** », avec du côté français, plusieurs établissements de l'enseignement supérieur agricole et le Cirad et du côté nigérien le Centre Aghrymet.

Un fonds de soutien doté de 20 millions d'euros par an sera mis en place par l'Agence française de développement (AFD) à compter de 2020 afin de soutenir de tels projets. Il permettra de donner une visibilité financière aux établissements sur plusieurs années.



LE SOUTIEN À LA RÉFORME DES PROGRAMMES DE FORMATION

La politique portée par le gouvernement français vise à renforcer l'accueil des étudiants africains venus suivre une formation agricole spécifique en France, mais aussi à permettre aux étudiants de se former dans de bonnes conditions dans leur pays d'origine. Les établissements français d'enseignement agricole se mobilisent ainsi pour **renouveler et adapter les offres de cours, former les équipes pédagogiques et accompagner la modernisation des systèmes de formation** en Afrique subsaharienne.

Montpellier SupAgro participe par exemple à la création de masters et de cursus de formations de l'Université Cheikh-Anta-Diop au **Sénégal**, à la création et au renforcement des corps enseignants de l'Institut supérieur des technologies alimentaires de Malange (ISTAM) en **Angola**, ou encore au renouvellement des programmes de cours de l'INPHB en **Côte d'Ivoire**. Montpellier SupAgro se mobilise également aux côtés des lycées agricoles et de l'inspection de l'enseignement agricole pour appuyer le gouvernement camerounais dans le renouvellement et le développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les écoles UniLaSalle et ENSFEA aident à la mise en place de licences professionnelles et au renforcement des capacités des formateurs de l'École supérieure des sciences agronomiques d'Antananarivo à **Madagascar**. VetoAgroSup met en place des MOOC à destination d'étudiants sénégalais. En **Afrique du Sud**, l'Institut F'SAGRI (French-South African Agricultural Institut) associe plusieurs établissements de l'enseignement agricole français avec trois universités sud-africaines pour mettre en place des formations supérieures dans le domaine de la transformation alimentaire et le renforcement des capacités des personnels enseignants et techniques.

Tous ces programmes et projets peuvent mobiliser un ou plusieurs établissements, lycées agricoles et/ou grandes écoles. S'inscrivant sur le temps long, ils permettent de nouer et de structurer dans la durée de nouveaux partenariats. Ces derniers sont d'autant plus solides et durables qu'ils s'appuient bien souvent sur les mobilités des personnels enseignants.



© pixabay_dgfhocollatier



L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

L'enseignement supérieur agricole français se mobilise depuis plusieurs années afin de sensibiliser puis d'accompagner ses étudiants et jeunes diplômés africains qui souhaitent monter leur entreprise. Près de 80 étudiants entrepreneurs ont été soutenus dans ce cadre. Cet accompagnement inclut la pré-incubation et les études techniques et économiques en France puis le lancement dans les **incubateurs** partenaires de plusieurs pays d'Afrique.

Les acteurs de l'enseignement agricole souhaitent accroître cet effort dans les prochaines années en s'appuyant sur les structures existantes au sein des établissements d'enseignement supérieur agricole (Montpellier SupAgro, ONIRIS, ISARA, Unilasalle, etc.). Parmi les incubateurs, certains sont d'ores et déjà orientés vers le marché du travail des pays du Sud et notamment de l'Afrique subsaharienne. Des collaborations se mettent progressivement en place avec des incubateurs subsahariens : La Fabrique (Burkina Faso), MakeSense (Sénégal), SENS (Bénin), JOKKOLAB et TRANSFORM IECD (Côte d'Ivoire).

CAPP'O SUD, LA CELLULE D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS ORIENTÉS SUD DE MONTPELLIER SUPAGRO

Basé à Montpellier, Capp'O Sud est un incubateur qui aide les jeunes diplômés à créer leur entreprise. Il allie coaching, constitution d'un réseau, appui scientifique, technique et méthodologique, pour tout projet entrepreneurial agroalimentaire, agricole ou environnemental dans les pays du Sud et principalement africains. Depuis 2011, 120 jeunes ont été accueillis au sein

de l'incubateur, porteurs de 80 projets qui ont conduit à la création d'une dizaine d'entreprises. Plus particulièrement pour l'Afrique subsaharienne, ce sont 75 jeunes qui ont été accueillis, avec 48 porteurs de projets, huit lauréats du prix « Graines d'Agro » qui récompense les étudiants de Montpellier SupAgro et huit entreprises créées.

D'autres initiatives comme Entrepreneurs en Afrique (EEA) ou MEETAfrica ont également permis d'accompagner des diplômés de l'enseignement supérieur dans leur projet de création d'entreprise en Afrique. À travers le programme EEA, financé par le MEAE et piloté par Campus France, les établissements d'enseignement supérieur français ont apporté une assistance technique aux projets des alumni dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire et ainsi contribué à la création de ces entreprises. C'est le cas par exemple de l'entreprise Zabbaan Holding, créée à Bamako ou de Mi-Woe à Lomé.

Le programme MEETAfrica, porté par un consortium composé d'Expertise France, de Campus France, de l'IRD et de la GIZ, financé par l'Union européenne et l'International Center for Migration Policy Development à travers l'Instrument panafricain et le MEAE, a accompagné 80 entrepreneurs africains diplômés de l'enseignement supérieur français ou allemand dans la création de leur entreprise. Les entrepreneurs dont les projets ont été sélectionnés, ont bénéficié d'un service de conseil/coaching et de la mobilisation d'expertise pour l'élaboration d'études de marché, de business plans ou encore des études techniques et ont pu réaliser des missions dans les pays africains. Plus de 30 projets, principalement dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'environnement, des énergies renouvelables, de la santé et des nouvelles technologies ont déjà abouti à la création d'une entreprise.

Parmi ces projets, plusieurs ont trait à l'agriculture ou à l'agroalimentaire, comme par exemple *Le Lionceau* qui produit des pots pour bébés au Sénégal, ou encore *Selingue Tebin*, ferme piscicole créée au Mali.



80 entrepreneurs

africains

accompagnés

par MEETAfrica





Siny Samba,
co-fondatrice de
l'entreprise *Le
Lionceau*

Ingénieure en
Agroalimentaire,
l'orientation de
mes études a été

un choix délibéré s'inscrivant dans la continuité des passions qui m'animaient : la cuisine et l'aide humanitaire. J'ai toujours été attirée par le secteur de l'alimentation dès mon plus jeune âge.

Avide d'acquérir de nouvelles connaissances, j'ai décidé d'aller à l'étranger pour poursuivre

mes études à la suite de mon BTS en agroalimentaire obtenu à l'Institut Sainte Jeanne d'Arc de Dakar. J'ai alors intégré l'école d'ingénieur agroalimentaire de Montpellier SupAgro qui avait un partenariat avec mon ancienne école.

Cette formation en France m'a permis de développer une expertise dans le domaine de l'agroalimentaire. D'une part, les cours théoriques m'ont permis de renforcer mes connaissances dans ce domaine. D'autre part, les travaux pratiques réalisés en groupe m'ont appris le travail de terrain. Au cours de ma formation à Montpellier SupAgro, j'ai été formée à raisonner de façon systémique afin de résoudre les problématiques des pays du Sud, tout en s'adaptant au contexte local.



**Ahmed Sékou
Touré,**
entreprise
piscicole à
Sélingué au Mali

Le projet consiste
à installer une
entreprise

piscicole en cage flottante à Sélingué pour la production de poisson. Il a pour but de susciter un développement de la filière halieutique au Mali. À long terme, on valorisera les déchets des poissons en biodiesel. Le projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de la capacité socioéconomique de notre pays par la réduction du cycle de l'insécurité alimentaire.

Après un master 2 en Génie pétrolier à l'Université de Pau, une licence 3 en Génie des procédés à l'Université de M'hamed Bougara Boumerdes et un baccalauréat Technique

industrielle au Mali, j'ai monté mon projet en janvier 2016 et j'ai participé au concours Total Startupper. J'ai fini parmi les dix finalistes du concours mais je n'ai malheureusement pas obtenu de financement. Je suis donc retourné en France pour travailler afin de faire quelques économies pour pouvoir me lancer.

Par la suite, j'ai reçu l'aide de MEETAfrica. Grâce à cela, j'ai pu suivre une formation en aquaculture et j'ai obtenu un financement pour une étude de faisabilité et de marché.

Sur cette base, j'ai décidé de retourner au Mali car je croyais fermement à mon projet. Je possède maintenant une exploitation agricole de trois hectares à Sélingué au bord du fleuve. J'ai démarré mes activités en mai 2017, j'emploie à ce jour trois personnes et j'ai recours à quatre employés temporaires. Dans dix ans, nous prévoyons de recruter au moins 20 personnes et avec le projet de franchises, nous pourrions créer 100 emplois.

Si certains diplômés subsahariens de l'enseignement agricole français restent en France à l'issue de leurs études, la majorité des alumni retourne dans son pays d'origine pour mettre à profit les enseignements qu'ils ont reçus. Certains intègrent les entreprises et contribuent à la vie économique de leur pays en étant acteurs du développement des filières agricoles locales. D'autres rejoignent les administrations ou les organismes de recherche et d'enseignement. Tous contribuent à faire connaître l'enseignement agricole français, ses établissements et ses formations !





Amadou Bocar Bal,

ancien étudiant sénégalais de l'ENITA de Bordeaux (désormais Bordeaux Sciences Agro) et de l'Université Paul Sabatier de Toulouse

J'ai bénéficié d'une bourse de la Communauté économique européenne pour intégrer les classes préparatoires scientifiques du lycée mixte d'Amiens. J'ai été reçu au concours d'entrée aux Écoles nationales d'Ingénieurs des Travaux agricoles (ENITA) et j'ai intégré celle de Bordeaux. J'y ai passé trois années et ai obtenu le diplôme d'ingénieur des Techniques agricoles en 1981. J'ai poursuivi mes études à l'Université Paul Sabatier, cette fois grâce à une bourse de l'État du Sénégal. J'ai obtenu un DEA en 1982 et un diplôme de docteur-ingénieur en écologie, option entomologie, en 1984.

Dès l'obtention de mon diplôme, je suis rentré au Sénégal. Après six mois de vacances

au département génie chimique et biologie appliquée de l'École supérieure polytechnique de l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, j'ai été recruté en mars 1985 par l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) en tant que chercheur-entomologiste et affecté au Centre national de recherches agronomiques (CNRA) de Bambey (Sénégal). En mai 1990, j'ai été recruté par le Centre régional Agrhymet de Niamey au Niger, en tant que fonctionnaire détaché de l'État sénégalais. En mai 2010, j'ai mis fin à mon détachement pour revenir au Sénégal où j'ai été recruté par l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). Je suis désormais enseignant-chercheur et j'ai obtenu mon habilitation à diriger des recherches en 2015. Depuis décembre 2016, je suis coordonnateur du centre pédagogique de l'université.

Mon séjour en France a été excellent et j'ai beaucoup apprécié et continue d'apprécier les relations que j'ai eues avec certaines familles françaises à Amiens, Montpellier, Toulouse, Bruniquel et Nice. Je n'ai jamais regretté ma décision de rentrer au Sénégal dès l'obtention de mon diplôme.



Illuminée Kamaraba,

ancienne étudiante rwandaise de Montpellier SupAgro

Je suis venue en France, parce que je voulais faire un master en agriculture. J'ai ainsi intégré Montpellier SupAgro. C'est un ancien étudiant de l'école qui me l'a recommandée et à mon tour je la recommanderai sans aucune hésitation à toute personne voulant suivre une formation agricole.

J'ai beaucoup appris dans cette école : j'ai profité d'une formation riche, d'un bon encadrement et d'un bon suivi. Grâce à

l'ouverture sur le monde de Montpellier SupAgro, j'ai côtoyé des personnes de différentes cultures qui m'ont permis de m'enrichir personnellement et professionnellement. Par ailleurs, j'ai pu profiter d'une bourse de la Fondation Montpellier SupAgro grâce à laquelle j'ai terminé mes études. Un grand merci à cette fondation !

À la suite de mes études, je suis retournée au Rwanda pour chercher du travail. Grâce à mon diplôme acquis en France, j'ai trouvé un premier poste comme enseignante à la Christian University of Rwanda. Plus récemment, le conseil des ministres m'a nommé Division Manager Post Harvest and Biotechnology dans une institution du ministère de l'Agriculture du Rwanda (Rwanda Agriculture Board).





Pape Boly Dieye,

ancien étudiant sénégalais d'UniLaSalle

Ma formation en France à UniLaSalle a été

très enrichissante même si les approches de l'agriculture entre la France et le Sénégal sont très différentes. Il y a en France une politique publique agricole et un secteur privé beaucoup plus développés, ce qui peut conduire à un décalage entre la formation et la

réalité du terrain sénégalais. L'environnement, les institutions réglementaires et la stratégie d'ensemble ne sont pas encore au même niveau qu'en France. Je suis justement venu en France afin d'avoir une vision différente de l'agriculture locale.

Mon cursus a pris en compte la dimension filière, la chaîne de valeur, les politiques publiques, la gestion de l'entreprise et aussi les différents types de ressources (technologiques, techniques, humaines) avec pour objectif final de mieux produire. J'ai travaillé par la suite dans une grande coopérative agricole (Terrena) et actuellement, je prépare mon retour au Sénégal pour travailler ou monter une entreprise.

◆◆ FRANCE ALUMNI

France Alumni est le réseau social des anciens étudiants et des diplômés de l'enseignement supérieur français. Le réseau qui compte à ce jour 300 000 membres dans 120 pays et a plus de 3 000 partenaires. À l'initiative du ministère en charge des Affaires étrangères, Campus France a imaginé une plateforme numérique multilingue performante pour informer, permettre aux alumni de rester en réseau, valoriser leur séjour dans un cadre professionnel et se mettre en contact avec les entreprises.

France Alumni recense et met à disposition des offres de stages et d'emplois ciblées en fonction des diplômés et des aspirations de ses membres, en France et à l'étranger.

Des « rencontres initiatives » ont par exemple été organisées au Sénégal en 2018 sur le thème des agro-filières. Elles visent à créer un espace d'échange et de réflexion favorisant la mise en relation entre les alumni sénégalais, le secteur privé, les institutions et les établissements d'enseignement agricole sénégalais et français. Près de 500 personnes ont participé à cet événement. En outre, un club des boursiers de l'enseignement agricole impliqués dans le programme ARFAGRI a été créé sur France Alumni Argentine ; après une phase d'expérimentation, le dispositif sera probablement étendu à des pays africains en 2019.

Pour devenir partenaire, il suffit de remplir ce formulaire d'inscription : www.francealumni.fr/fr/espace-partenaire/inscription

Retrouver le site France Alumni : www.francealumni.fr/fr

LE VISA DE CIRCULATION

Les membres du réseau France Alumni dans les pays d'Afrique subsaharienne peuvent depuis le 1^{er} juin 2018 bénéficier d'un service d'authentification de diplômes via la plateforme France Alumni. Cette procédure pourra entre autres être sollicitée pour faciliter les démarches de demande du visa de circulation.

En effet, les diplômés africains de

l'enseignement supérieur français ayant obtenu un diplôme de niveau BTS à doctorat en France, dans une filière délocalisée d'un établissement d'enseignement supérieur français à l'étranger ou dans un établissement franco-étranger délocalisé, pourront bénéficier du visa de circulation à entrées multiples d'une durée de validité comprise entre 6 mois et 5 ans.



L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS, UNE RÉPONSE AUX DÉFIS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTAUX DE DEMAIN

Forte d'un enseignement agricole de qualité, la France dispose de tous les atouts pour construire avec les pays subsahariens une coopération durable et relever les défis agricoles et environnementaux présents et à venir. Si les mobilités restent ponctuelles et concernent des effectifs modérés, le renforcement des partenariats académiques avec l'Afrique subsaharienne est devenu une priorité du gouvernement français : de nouveaux appels à projet sont lancés, des programmes agronomiques font leur entrée dans les campus délocalisés et des bourses sont attribuées dans le cadre de programmes de mobilité vers la France et vers l'Afrique.

Dans ce contexte, les établissements de l'enseignement agricole français se mobilisent pour accroître leur rayonnement international, en s'investissant dans la réforme des systèmes de formation agricole, dans la multiplication des coopérations académiques, dans la mise en place de programmes de formation en anglais ou de parcours bi-diplômants, ou dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs. L'objectif est bien de porter le modèle d'enseignement français à l'international : formations techniques et professionnalisantes courtes comme le BTSA ou la licence professionnelle, formations d'excellence comme le diplôme d'ingénieur ou encore, une recherche agronomique de premier plan. Si la coopération se concentre aujourd'hui sur l'Afrique francophone et l'Afrique du Sud, l'heure est à la diversification des partenariats : les pays anglophones concentrent en effet les plus fortes croissances démographiques et les étudiants les plus mobiles d'Afrique (Nigeria, Kenya, Ghana, Angola).



LIENS UTILES

Campus France :

www.campusfrance.org/fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

www.agriculture.gouv.fr/

France Alumni :

www.francealumni.fr/fr

France Volontaires :

www.france-volontaires.org/

Incubateurs et l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs :

www.meetafrica.fr/

Établissements d'enseignement technique agricole :

Lycées agricoles : www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire

Établissements publics d'enseignement supérieur agricole (sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

Agrocampus Ouest – Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaire, horticoles et du paysage :

www.agrocampus-ouest.fr/

AgroParisTech – Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement :

www.agroparistech.fr/

Agrosup Dijon – Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement : <https://agrosupdijon.fr/>

Bordeaux Sciences Agro – École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux-Aquitaine : www.agro-bordeaux.fr/

ENGEES – École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg : www.engees.unistra.fr/

ENVA – École nationale de vétérinaire d'Alfort : www.vet-alfort.fr/

ENVT – École nationale vétérinaire de Toulouse : www.envt.fr/node?destination=node

ENSFEA – École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole : www.ensfea.fr/

ENSP – École nationale supérieure de paysage de Versailles :

www.ecole-paysage.fr/site/ensp_fr/index.htm

Montpellier SupAgro – Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier :

www.montpellier-supagro.fr/

ONIRIS – École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique :

www.oniris-nantes.fr/

VetAgroSup – Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement : www.vetagro-sup.fr/

Établissements privés d'enseignement supérieur agricole (sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

EI Purpan – École d'ingénieurs de Purpan : www.purpan.fr/

ESA – École supérieure d'agricultures d'Angers-Loire :

www.groupe-esa.com/

ESB – École supérieure du bois : www.esb-campus.fr/

ISA Lille/Yncrea – Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire de Lille : www.isa-lille.fr/

ISARA Lyon – Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire de Rhône-Alpes : www.isara.fr/

UniLaSalle – Institut polytechnique UniLaSalle : www.unilasalle.fr/

Établissement international d'enseignement supérieur agricole :

CIHEAM IAMM – Institut agronomique méditerranéen de Montpellier : www.iamm.ciheam.org/fr



Autres établissements d'enseignement supérieur agricole :

ENSAIA – École supérieure d'agronomie et des industries alimentaires : www.ensaia.univ-lorraine.fr/

ENSAT – École nationale d'agronomie de Toulouse : www.ensat.fr/fr/index.html

ENSTIB – École nationale supérieure des technologies et industries du bois : www.enstib.univ-lorraine.fr/fr/

ISTOM – École d'ingénieur agro-développement international : www.istom.fr

Formations agricoles en anglais :

Le catalogue des formations en anglais de Campus France, *Taught in English* : www.taughtie.campusfrance.org/tiesearch/#/catalog

Les formations en anglais des établissements membres d'Agreenium : www.agreenium.fr/trouver?f%5B0%5D=field_langue%3Aen

Les formations en anglais des établissements membres de FranceAgro³ : www.franceagro3.org/



Carte des Espaces Campus France



